

Contribution des élu.e.s écologistes de Nantes Métropole, de Loire-Atlantique et des élu.e.s du Conseil Régional des Pays de la Loire Lucie Etonno, Pascale Hameau, Gaëlle Rougeron, Melanie Cosnier, Elsa Richard, Solène Mesnager, Franck Nicolon, à la consultation publique sur le projet d'arrêté Nantes Atlantique – février 2024

Les élu.e.s du Conseil Régional des Pays de la Loire Lucie Etonno, Pascale Hameau, Gaëlle Rougeron, Melanie Cosnier, Elsa Richard, Solène Mesnager, Franck Nicolon, les groupes écologistes de Nantes Métropole et du département de Loire-Atlantique déposent une contribution à la consultation publique concernant le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 28 septembre 2021 portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Nantes-Atlantique, consultation publique organisée par le ministère des transports et la DGAC jusqu'au 25 février.

La consultation publique intervient dans un contexte particulier dans la vie de l'aéroport de Nantes Atlantique. Cet équipement cumule depuis plusieurs années des décisions contradictoires et des retards ayant des conséquences sur la protection des riverains, la protection de l'environnement et l'enjeu de santé environnementale : optimisation des mesures d'approche à l'atterrissage retardées depuis de trop nombreuses années, abandon de l'appel d'offres concernant le traité de concession, projet d'extension de la piste proposée par la DGAC finalement abandonné, arrêté d'exploitation de l'aéroport et absence de gouvernance partagée déclenchant la protestation unanime des maires de la métropole nantaise et des riverains, couvre-feu à l'atterrissage non-respecté par de nombreuses compagnies low-cost...

Ces à-coups, injonctions contradictoires et retards chroniques indiquent l'incapacité actuelle pour l'Etat et la DGAC d'inscrire résolument l'aéroport de Nantes Atlantique dans les enjeux dont les élu.e.s écologistes du groupe L'écologie ensemble rappellent la priorité : la protection des riverains et de l'environnement, l'adaptation du trafic et de l'aménagement de l'aéroport aux objectifs climatiques des accords de Paris. Pour les élu.e.s écologistes, l'objectif de « restriction d'exploitation » de ce projet d'arrêté est indissociable des mesures concrètes de protection des riverains et de l'environnement à prendre à court terme, en particulier concernant le bruit, la qualité de l'air, la protection de la biodiversité, la préservation des espaces agricoles et naturels, la protection de la valeur des biens immobiliers, l'urbanisation des communes environnantes.

Les élu.e.s écologistes du groupe L'écologie ensemble demandent :

- L'extension de 23h à 7h du couvre-feu actuel, rédigée pour permettre un respect strict de celui-ci permettant la suppression des vols de nuit et pas seulement leur réduction ; la rédaction doit être suffisamment précise pour garantir cet objectif sur la base de l'expérience de l'actuel arrêté de couvre-feu. Ainsi, dans les raisons indépendantes, il est écrit en "6° un événement lié à l'exploitation de l'aéroport de départ ou d'arrivée ou à l'exploitation de l'aéronef au sol" ; cette rédaction est suffisamment floue pour permettre à des compagnies de ne pas respecter le couvre-feu. Il est donc demandé sa réécriture ou sa suppression.
- Un article consacré à l'accueil à Nantes Atlantique d'avions moins bruyants (sur la base du bruit certifié des avions en approche et en survol) et moins polluants, tout en plafonnant le nombre de mouvements. Ce plafond sera à déterminer en concertation avec les collectivités locales, les associations de riverains et les associations de protection de l'environnement et qui devra être plus bas que l'activité actuelle.

- Dans ce nouvel article, les élu.e.s écologistes du groupe L'écologie ensemble demandent la mise en place d'une taxe sur les décollages et les atterrissages. Celle-ci permettra de financer les travaux d'insonorisation des logements et d'engager résolument les compagnies vers le renouvellement de leur flotte par une nouvelle génération d'avions moins bruyants et moins polluants.
- Conformément à la demande de l'ACNUSA, l'ajout d'un alinéa où tous les bilans des mouvements effectués devront être publiés à l'issue de chaque saison aéronautiques et présentés à la Commission Consultative Environnement pour plus de transparence

En conclusion,

Les élu.es. écologistes demandent à associer les collectivités locales au processus de sélection du nouveau concessionnaire.

En effet, le choix de la gouvernance est l'une des conditions pour installer un débat plus apaisé et pour prendre des décisions en phase avec les enjeux réels de notre territoire.

Par la suite, la gouvernance de l'aéroport doit être partagée par l'Etat et le concessionnaire avec les collectivités locales, les acteurs économiques et les associations de protection de l'environnement et de riverains. A ce titre, une instance permanente est indispensable pour débattre et décider des enjeux environnementaux, de santé, de protection des riverains et de leurs biens.

Les élu.e.s écologistes demandent donc une étude d'impact pour une gouvernance partagée, des études prenant en compte les effets sociaux et sur la santé de l'activité de l'aéroport au même titre que les bénéfices économiques et des répercussions du bruit sur l'attractivité du territoire, la mise en place d'un comité scientifique indépendant sur les risques, les nuisances, la protection contre le bruit et la pollution atmosphérique.

Plus globalement, l'offre alternative au transport aérien doit se développer par des investissements prioritaires et massifs dans les trains de nuit et les lignes nationales au départ et à l'arrivée du Grand Ouest. Outre le gain écologique et d'amélioration du service public, cet investissement représente un levier fort pour plafonner les mouvements aériens et en particulier les vols Low Cost et les vols métropolitains.

Lucie Etonno, Pascale Hameau, Gaëlle Rougeron, Melanie Cosnier, Elsa Richard, Solène Mesnager, Franck Nicolon, conseiller.e.s région.le.s des Pays de la Loire

Groupe Ecologiste et Citoyen de Nantes Métropole

Groupe Ecologiste Loire-Atlantique